

10



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Bev Harrison

le mercredi 21 décembre 2005

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 21 décembre 2005

10 h

Prière.

L'hon. M. Ashfield dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport sur l'état des forêts : Résumé : 2005*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Alward :

26, Loi modifiant la Loi sur l'aquaculture.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Volpé donne avis de motion 28 portant que, le mardi 28 mars 2006, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. (Motion budgétaire.)

M. Lamrock donne avis de motion 29 portant que, le mardi 27 décembre 2005, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les comptes rendus de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, liée à l'agrément du collège International Business Practice Entrepreneurship en tant qu'établissement de formation pour adultes aux fins d'admissibilité sous le régime de la *Loi sur l'aide à la jeunesse*.

M. Lamrock donne avis de motion 30 portant que, le mardi 27 décembre 2005, appuyé par M. S. Graham, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a approuvé l'admissibilité de deux collègues privés aux fins des prêts publics aux étudiants ;

attendu que les collègues en question ont causé du tort à des personnes innocentes du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative demande au vérificateur général d'examiner le processus d'agrément des établissements de formation privés.

M. Foran donne avis de motion 31 portant que, le mardi 27 décembre 2005, appuyé par M. Brewer, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les analyses, les recherches et les rapports, ayant trait à l'enquête menée par le D^r Badley pour la Régie régionale de la santé de Miramichi, enquête qui a été rendue publique en 2005, sur les préoccupations internes à l'Hôpital régional de Miramichi par suite de la démission du D^r McAvinue.

M. V. Boudreau donne avis de motion 32 portant que, le mardi 27 décembre 2005, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les comptes rendus de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, échangée depuis le 1^{er} janvier 2003 relativement au processus d'appel d'offres pour le terrain de camping du parc provincial Parlee Beach ainsi que pour l'attribution de tout contrat pour l'exploitation de ce terrain de camping.

M. V. Boudreau donne avis de motion 33 portant que, le mardi 27 décembre 2005, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, échangée depuis le 1^{er} janvier 2005 relativement à l'achat par le gouvernement du Nouveau-Brunswick de l'établissement autrefois appelé Chez Gilligan's Bar & Grill, au parc provincial Parlee Beach, notamment l'entente d'achat et de vente ainsi que le budget d'exploitation du restaurant pour la saison de 2005.

M. Paulin donne avis de motion 34 portant que, le mardi 27 décembre 2005, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les renseignements concernant la possibilité de la fermeture de l'école Le Rendez-vous des Jeunes de Saint-Arthur, y compris les notes de service, les rapports, les télécopies, les comptes rendus de réunions, etc.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que la Chambre, après la deuxième lecture du projet de loi 25, reprendra le débat ajourné sur la motion 19 puis se formera en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère de l'Éducation.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. LeBlanc, à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois :

POUR : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M ^{me} Fowlie
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M. Holder	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Betts
l'hon. M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

CONTRE : 27

M. McGinley	M. Doherty	M. Arseneault
M. Jamieson	M. Albert	M. Foran
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. Kennedy
M. Allaby	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Haché	M. Targett	M. Doucet
M. Armstrong	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix pour. La motion est en conséquence adoptée. Le président fait la déclaration suivante :

DÉCLARATION

La greffière m'a informé du partage sur la motion. Dans les circonstances, je vote pour. La motion et le projet de loi s'inscrivent dans la politique et l'orientation du gouvernement, annoncées aux gens du Nouveau-Brunswick. Je déclare donc la motion adoptée.

Le chef de l'opposition demande des éclaircissements au président, qui déclare ce qui suit :

DÉCLARATION

Je m'explique : j'ai déjà signalé qu'il est loisible à la présidence de voter comme elle l'entend. C'est ce que j'ai fait en l'espèce et à d'autres occasions. J'ai donné un bref motif dans ce cas-ci parce que le projet de loi fait de toute évidence partie du mandat ou de la politique du gouvernement.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre reprend le débat ajourné sur l'amendement de la motion 19 proposé par M. Lamrock, appuyé par M. S. Graham, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 19 soit amendée par l'insertion, après le mot « gouvernement », de ce qui suit :

«et que la Chambre exhorte le gouvernement à envisager l'opportunité d'ajouter, au cours de l'année financière, un plan formel d'amélioration de la route 8».

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur l'amendement :

POUR : 27

M. McGinley	M. Doherty	M. Arseneault
M. Jamieson	M. Albert	M. Foran
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. Kennedy
M. Allaby	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Haché	M. Targett	M. Doucet
M. Armstrong	M. Burke	M. R. Boudreau

M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau

CONTRE : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M ^{me} Fowlie
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M. Holder	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Betts
l'hon. M ^{me} MacAlpine-Stiles	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix contre. Il fait la déclaration suivante :

DÉCLARATION

La greffière a annoncé le partage. Je vote contre l'amendement afin de conserver le libellé original de la motion, de façon à maintenir le statu quo. Je déclare donc l'amendement rejeté.

Le président met aux voix la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La motion 19 est adoptée.

L'hon. M. Green demande de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. Lord, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Green demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu que l'étude en Comité des subsides des prévisions budgétaires soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté un crédit et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici le crédit dont il est fait rapport :

BUDGET DE CAPITAL
2006-2007

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Écoles publiques - Biens d'équipement	1 000 000

La Chambre adopte ce crédit.

La séance est levée à 18 h.